

Fichier de renseignements personnels

Suite aux dispositions de l'article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), le ministère rend publiques certaines informations concernant ce fichier contenant des informations personnelles telles que définies par l'article 54 de la même loi.

1. Identification du fichier

Fichier des demandes de permis de recherches archéologiques – Régions 01-02-03-04-08-09-10-11-12-17

2. Catégories de renseignements contenus dans le fichier

<input checked="" type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'identité	<input checked="" type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'emploi
<input type="checkbox"/>	Renseignements concernant la santé et/ou les services sociaux	<input checked="" type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'éducation
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) : Détails financiers sur l'intervention archéologique : salaire, frais, taux de majoration, etc.		

3. Fins pour lesquelles les renseignements sont conservés

<input checked="" type="checkbox"/>	Application d'une loi :	Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)
<input checked="" type="checkbox"/>	Application d'un règlement :	Réglementation sur la recherche archéologique (L.R.Q., c. B-4, R.2)
<input type="checkbox"/>	Application d'un programme :	
<input type="checkbox"/>	À des fins statistiques	
<input type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) :	

4. Mode de gestion du fichier

<input checked="" type="checkbox"/>	Informatique
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) : Papier

Localisation dans un endroit unique : Oui Non

Durée générale de conservation de l'information : Conservé 5 ans actif et 5 ans au semi-actif.

5. Provenance de l'information versée au fichier

<input checked="" type="checkbox"/>	La personne concernée	<input type="checkbox"/>	Un employé du ministère	<input checked="" type="checkbox"/>	Un autre organisme
<input type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) :				

6. Catégories de personnes concernées par les renseignements versés au fichier Le personnel du ministère Autre(s) (spécifier) :**7. Catégories de personnes ayant accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctions**

Professionnels en charge de l'émission des permis et professionnels en charge des dossiers patrimoniaux dans les directions régionales, gestionnaire de la direction générale des interventions régionales, gestionnaire de la direction du Patrimoine et de la Muséologie.

8. Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements personnels Accès sécurisé au fichier Environnement réseau sécurisé Journalisation des actions dans un autre fichier Mesures spécifiques d'élimination de données Application d'une politique de sécurité Mesures spécifiques concernant le matériel et le programme Autre(s) (spécifier) :

Fichier de renseignements personnels

Suite aux dispositions de l'article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), le ministère rend publiques certaines informations concernant ce fichier contenant des informations personnelles telles que définies par l'article 54 de la même loi.

1. Identification du fichier

Fichier des demandes de permis de recherches archéologiques – Régions 05-06-07-13-14-15 et 16

2. Catégories de renseignements contenus dans le fichier

<input checked="" type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'identité	<input checked="" type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'emploi
<input type="checkbox"/>	Renseignements concernant la santé et/ou les services sociaux	<input checked="" type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'éducation
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) :	Détails financiers sur l'intervention archéologique	

3. Fins pour lesquelles les renseignements sont conservés

<input checked="" type="checkbox"/>	Application d'une loi :	Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4)
<input checked="" type="checkbox"/>	Application d'un règlement :	Règlement sur la recherche archéologique (L.R.Q., c. B-4, R.2)
<input type="checkbox"/>	Application d'un programme :	
<input checked="" type="checkbox"/>	À des fins statistiques	
<input type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) :	

4. Mode de gestion du fichier

<input checked="" type="checkbox"/>	Informatique	
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) :	Centre de documentation (papier)- Classé confidentiel en raison des C.V. qu'il contient

Localisation dans un endroit unique : Oui Non

Durée générale de conservation de l'information : Informatique : Indéterminée
Papier : 10 ans (5 ans actif et 5 ans semi-actif)

5. Provenance de l'information versée au fichier

<input checked="" type="checkbox"/>	La personne concernée	<input type="checkbox"/>	Un employé du ministère	<input type="checkbox"/>	Un autre organisme
<input type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) :				

6. Catégories de personnes concernées par les renseignements versés au fichier Le personnel du ministère

Autre(s) (spécifier) :

7. Catégories de personnes ayant accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctionsArchéologues
Gestionnaire**8. Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements personnels** Accès sécurisé au fichier Environnement réseau sécurisé Journalisation des actions dans un autre fichier Mesures spécifiques d'élimination de données Application d'une politique de sécurité Mesures spécifiques concernant le matériel et le programme Autre(s) (spécifier) :

Politique ministérielle concernant la sécurité de l'information